



1 Organismes de soins médicaux

(2) Déroulement général de l'hospitalisation

En général vous recevez au préalable, la convocation précisant la date et l'heure de l'hospitalisation, les affaires nécessaires, le formulaire du garant, quelques notes de remarques etc., et le jour-même, après avoir passé les formalités, vous êtes hospitalisé. Pour plus de détails voyez ce qui suit.

1 Procédure d'hospitalisation

Remplir le formulaire d'hospitalisation, déposer les pièces nécessaires (le certificat de l'assurance de santé, la carte de consultation, l'argent de la caution etc.). Si c'est nécessaire, parler de votre coutume alimentaire ou religieuse au diététicien. S'il est également nécessaire d'en parler aux personnes dans la même chambre, demander à l'infirmière par exemple, d'accomplir cette tâche. Les affaires personnelles, comme les sous-vêtements ou le nécessaire de toilette sont à votre charge.



2 Pendant l'hospitalisation

Respectez les horaires de visite, et ne gêner pas les autres personnes. Il est possible que la visite dans le pavillon des enfants soit limitée. En cas d'intervention chirurgicale le médecin vous expliquera le déroulement de l'intervention, et vous demandera de signer un papier attestant de votre accord pour l'intervention. Si vous avez des questions, n'hésitez pas à les poser jusqu'à ce que celles-ci soient complètement éclaircies. Si un assistant social de santé se trouve dans le lieu de soins, consultez-le.



3 Quitter l'hôpital

Vous réglez les frais de l'hospitalisation, par la suite vous quittez l'hôpital.

